



Erétudes et Résultats

N° 779 • octobre 2011

Les enfants scolarisés à 2 ans vont à l'école surtout le matin et rarement l'après-midi

D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007, 17,2% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007 sont scolarisés à l'école maternelle à la rentrée 2007.

La plupart de ces enfants (7 sur 10) fréquentent l'école uniquement le matin et sont gardés, pour une majorité d'entre eux, par leurs parents le reste de la journée.

Très développée en Bretagne ou dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, la scolarisation précoce est en revanche assez rare dans d'autres régions comme l'Île-de-France ou l'Alsace et elle touche davantage les agglomérations que les communes rurales.

Être né au premier trimestre augmente les chances d'être scolarisé avant l'âge de 3 ans. En effet, la maturité et la propreté de l'enfant, deux éléments qui conditionnent l'intégration scolaire, font que la majorité des enfants scolarisés à 2 ans sont nés en début d'année.

Émilie LEGENDRE

En collaboration avec **Manon GARROUSTE**, élève de l'ENSAE stagiaire à la DREES

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS,
ET DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION
SOCIALE

B IEN QUE l'école soit obligatoire en France à partir de 6 ans¹, la plupart des enfants effectuent leur première rentrée scolaire à l'âge de 3 ans, âge auquel l'Éducation nationale a l'obligation de scolariser tous les enfants lorsque les parents en font la demande. Néanmoins, la loi offre la possibilité d'inscrire son enfant en maternelle dès l'âge de 2 ans, dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions (encadré 1).

De fortes disparités territoriales quant à la scolarisation précoce des enfants

À la rentrée 2009, 15 % des enfants de 2 ans sont scolarisés (données de l'Éducation nationale – encadré 2). Ce taux a fortement diminué depuis le début des années 2000 (graphique 1), après une période de stabilité durant les années 1980 et 1990, autour de 30 à 35 %.

Les disparités géographiques en matière de scolarisation précoce sont importantes sur le territoire métropolitain (carte 1). À la rentrée 2007, d'après les données de l'Éducation nationale, le taux de scolarisation à 2 ans est particulièrement élevé dans les départements bretons : il est de 34,6 % en Ille-et-Vilaine, de 51,2 % dans les Côtes d'Armor, de 59,9 % dans le Morbihan et de 62,1 % dans le Finistère (soit trois fois plus important qu'au niveau national). La région Nord-Pas-de-Calais enregistre également de forts taux de scolarisation à 2 ans : 48,5 % dans le Pas-de-Calais et 55,6 % dans le Nord. En revanche, dans certaines régions la scolarisation précoce est relativement rare. C'est le cas de l'Île-de-France qui affiche un taux de scolarisation compris entre 5 % (Seine-Saint-Denis) et 13,8 % (Val-de-Marne), ou encore de l'Alsace où dans le Haut-Rhin seulement 4,4 % des enfants de 2 ans sont scolarisés et 10,2 % dans le Bas-Rhin. Avec 2,5 % des enfants de 2 ans scolarisés en 2007, la Haute-Savoie est le département où la scolarisation précoce est la plus rare.

■ ENCADRÉ 1

Âge légal et conditions de la scolarisation pré-élémentaire

La scolarisation à 2 ans est possible dans la limite des places disponibles. Trois articles et circulaires en précisent le cadre.

• Article L 113-1 du Code de l'éducation

« Les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. »

La scolarité en France est obligatoire à partir de 6 ans, c'est-à-dire que les parents ont l'obligation de scolariser leurs enfants qui ont atteint cet âge. La scolarisation pré-élémentaire est une obligation non pour les parents mais pour l'État ; celui-ci doit permettre la scolarisation dès 3 ans des enfants de tous les parents qui le souhaitent, au nom du droit à l'éducation.

• Article D 113-1 du Code de l'éducation

« Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. Ils y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans, âge de la scolarité obligatoire. L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer, et particulièrement en zone d'éducation prioritaire. »

• Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 (modifiée par la circulaire n° 92-216 du 20 juillet 1992)

« Les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire peuvent être admis dans une école maternelle ou dans une classe maternelle. Cette admission est prononcée, dans la limite des places disponibles, au profit des enfants âgés de deux ans au jour de la rentrée scolaire. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et au plus tard au 31 décembre de l'année en cause pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles. »

■ ENCADRÉ 2

Taux de scolarisation des enfants de 2 ans, des différences selon les sources

Chaque année le ministère de l'Éducation nationale publie des données de cadrage sur la scolarisation des enfants, et notamment le taux de scolarisation des enfants de 2 ans. À la rentrée 2009, 15,2 % des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre, c'est-à-dire nés en 2007, sont scolarisés. En 2007, année de la réalisation de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES (encadré 3), ce taux de scolarisation s'élevait à 20,9 %.

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en 2007 interroge les parents de jeunes enfants sur l'organisation d'une semaine de référence¹. Ils indiquent alors pour chaque moment de la journée, avec qui ou dans quelles structures sont chacun de leurs enfants (de moins de 7 ans et demi) : parents, grands-parents, école, crèche, assistant maternel, etc. Il leur est aussi demandé si leurs enfants sont inscrits dans un établissement scolaire. Ainsi, d'après cette enquête réalisée en octobre-novembre 2007, 19,4 % des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007 étaient inscrits dans un établissement scolaire. Toujours d'après l'enquête, 17,2 % des enfants de 2 ans ont fréquenté l'école au moins deux heures au cours de la semaine de référence.

Des différences méthodologiques pourraient expliquer les écarts entre ces indicateurs mesurant le degré de scolarisation précoce. En particulier, les informations recueillies par voie d'enquête peuvent souffrir d'erreurs de déclarations. Du fait que l'enquête Modes de garde se soit déroulée en octobre-novembre 2007, il est aussi envisageable que certains enfants inscrits à l'école à la rentrée de septembre ne l'aient pas fréquentée à la date de l'enquête, soit qu'ils aient rapidement cessé d'être scolarisés (faute d'intégration par exemple), soit en raison d'un décalage entre l'inscription administrative et la fréquentation effective de l'école (en janvier par exemple).

1. Semaine précédant l'enquête si le dispositif de garde habituelle n'a pas été perturbé par un congé d'un parent ou la maladie d'un enfant.

1. Article L 113-1 du Code de l'éducation (encadré 1).

Une scolarisation précoce plus importante là où l'enseignement privé est plus développé et les enseignants plus nombreux

Le taux d'encadrement, défini par le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves du premier degré public, ainsi que la part des établissements privés sur le territoire semblent expliquer, au moins partiellement, les disparités départementales. En effet, plus le taux d'encadrement est important, plus le nombre d'enfants scolarisés à 2 ans semble élevé. Ainsi, la

Lozère, département qui concentre le plus d'enseignants pour 100 élèves (8,9) scolarise 46,7% des enfants âgés de 2 ans en 2007, alors que l'Isère, qui compte 5,1 enseignants pour 100 élèves (taux d'encadrement le plus bas), affiche un taux de scolarisation à 2 ans particulièrement faible (8,1%). Probablement la taille plus réduite des classes, là où les taux d'encadrement sont élevés, permet-elle plus facilement l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

En outre, les départements où les établissements privés sont nombreux

présentent, à l'exception notable de Paris, des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne. À titre d'exemple, dans le Finistère où la scolarisation à 2 ans est la plus élevée, près de 37% des établissements scolaires du premier degré sont privés (contre 14% en moyenne). L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007 confirme ce constat : dans les départements où plus de 12% des établissements sont privés, 27% des enfants de 2 ans sont scolarisés, contre seulement 9% des enfants dans les départements où la part des établissements privés

■ GRAPHIQUE 1

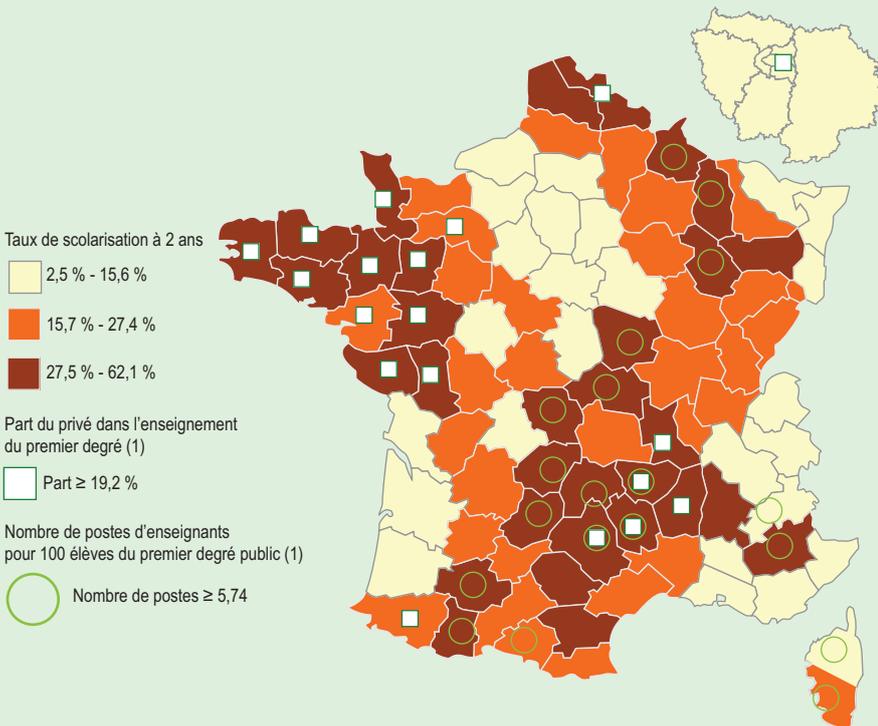
Évolution du taux de scolarisation à 2 ans



Lecture • À la rentrée scolaire 2009, 15,2% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2009 étaient scolarisés en maternelle.
Champ • France entière.
Sources • Ministère de l'Éducation nationale.

■ CARTE 1

Scolarisation des enfants de 2 ans à la rentrée 2007



(1) 20% des départements concentrent au moins 19,2% d'établissements privés et au minimum 5,74 enseignants pour 100 élèves.
Lecture • En Lozère, département comptant une grande part d'établissements privés (34,9%) et un nombre élevé d'enseignants pour 100 élèves (8,9), 46,7% des enfants âgés de 2 ans sont scolarisés.
Champ • Enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007 en France métropolitaine.
Sources • Rapport d'information du Sénat en 2008 et ministère de l'Éducation nationale.

n'excède pas 7%². Si certains départements avec une forte présence d'établissements privés présentent également un taux d'encadrement nettement supérieur à la moyenne, c'est loin d'être systématiquement le cas : dans le grand Ouest et dans le département du Nord, où la scolarisation à deux ans est répandue, la part du privé est importante mais les taux d'encadrement ne sont pas très supérieurs à la moyenne.

D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007 (encadré 3), ces disparités territoriales s'observent aussi à un niveau infra-départemental. La scolarisation à deux ans est ainsi beaucoup plus fréquente dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, hors région parisienne, que dans les communes rurales ou les agglomérations de moins de 20 000 habitants (tableau 1). Mais, toutes choses égales par ailleurs, c'est dans l'unité urbaine de Paris que la scolarisation à deux ans est la plus rare.

Les enfants nés au 1^{er} trimestre sont davantage scolarisés à 2 ans

L'offre d'accueil à l'école maternelle n'est pas l'unique facteur de scolarisation des enfants de moins de 3 ans. D'après la loi³, seuls les enfants âgés de 2 ans à la date de la rentrée scolaire peuvent, dans la limite des places disponibles, être scolarisés dès le premier jour de la rentrée. Les autres enfants nés en 2005, qui atteindront l'âge de 2 ans au plus tard le

31 décembre 2007, pourront intégrer l'école, avec les mêmes réserves, le jour de leur deuxième anniversaire⁴. Dans les faits, il semble que très peu d'enfants âgés de moins de 2 ans à la rentrée de septembre soient scolarisés en cours d'année.

Même avec l'âge requis, l'entrée à l'école se fait en général en fonction de certains critères relatifs à la maturité et la propreté de l'enfant, l'apprentissage de la propreté intervenant en général entre 2 et 3 ans. Le mois de naissance de l'enfant est donc le plus souvent un élément déterminant quant à la scolarisation précoce. D'après l'enquête, la plupart des enfants scolarisés à 2 ans sont nés au premier trimestre 2005 et sont de fait plus proches de leur 3^e anniversaire que les autres enfants. C'est le cas de 62% des enfants scolarisés à 2 ans, alors que, parmi ceux qui ne sont pas scolarisés, seuls 18% sont nés en début d'année. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les enfants nés au deuxième trimestre ont une probabilité d'être scolarisés à 2 ans divisée par 3 par rapport aux enfants nés au premier (tableau 1).

Les enfants d'artisans, de commerçants ou de chefs d'entreprise moins scolarisés à 2 ans que ceux d'ouvriers

La scolarisation à 2 ans concerne aussi bien les garçons que les filles, les enfants de familles monoparentales que ceux dont les parents vivent en couple. L'activité de la mère ne joue pas sur la scolarisation précoce des

enfants puisque, scolarisés ou non, un peu plus de 60% des enfants âgés de 2 ans ont une mère qui travaille.

La catégorie socioprofessionnelle des pères⁵ ne semble pas non plus être un facteur discriminant dans le fait que l'enfant soit scolarisé avant ses 3 ans. Néanmoins, les enfants d'artisans, de commerçants ou de chefs d'entreprise sont moins scolarisés que les autres enfants de 2 ans. Une fois contrôlé l'effet des autres variables, ils ont ainsi 3 fois moins de chance de fréquenter l'école à 2 ans par rapport aux autres enfants, probablement parce que ces parents exercent plus souvent leur activité à domicile. En revanche, les enfants d'agriculteurs, de cadres, de professions intermédiaires ou d'employés ont, à caractéristiques égales, autant de chances d'être scolarisés à l'âge de 2 ans (tableau 1).

Les enfants scolarisés à 2 ans ont aussi plus souvent des frères et sœurs que les enfants du même âge qui ne vont pas à l'école : 70% des enfants de 2 ans scolarisés ont au moins un frère ou une sœur, contre 59% des enfants non scolarisés.

Une scolarisation un peu plus fréquente pour les enfants de 2 ans qui n'ont pas fréquenté de crèche juste avant l'entrée à l'école

Les modes de garde des enfants de 2 ans avant leur entrée à l'école en 2007 diffèrent peu de ceux des autres enfants du même âge non scolarisés : dans les deux cas, les principaux

2. Environ un tiers des enfants âgés de 2 ans résident dans un département regroupant moins de 7% d'établissements privés, un autre tiers dans un département regroupant entre 7% et 12% d'établissements privés, et encore un tiers résident dans un département avec plus de 12% d'établissements privés.

3. Article D113-1 du Code de l'éducation (encadré 1).

4. Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991, modifiée par la circulaire 92-216 du 20 juillet 1992 (encadré 1).

5. Il s'agit dans 9 cas sur 10 des pères. Dans le cas d'une famille monoparentale, il s'agit du parent isolé.

ENCADRÉ 3

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2007, la DREES, en partenariat avec la CNAF et l'INSEE, a interrogé un peu plus de 8 000 ménages avec un enfant de moins de 7 ans et demi (enfant né le 1^{er} mai 2000 ou après), afin de dresser un panorama des différentes solutions de garde adoptées par les parents pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

Au cours du questionnement, le parent répondant à l'enquête était invité à renseigner un calendrier de garde de l'enfant sur une semaine de référence, la semaine précédant l'enquête si le dispositif de garde habituelle n'a pas été perturbé par un congé d'un parent ou la maladie d'un enfant. Pour chaque jour, de la première heure à minuit, chaque intervenant (parent, assistant maternel agréé, crèche, etc.) ayant assuré la garde de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de prise en charge.

Ces données permettent de déterminer pour chaque enfant un mode de garde principal, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe le temps le plus long sur une période considérée.

L'intérêt de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réside ici dans l'analyse de la semaine de référence (comment s'est organisée la journée de fréquentation de l'école ? Avec qui l'enfant est-il avant/après l'école ?) et les liens entre la fréquentation de l'école et les caractéristiques sociodémographiques des parents, ainsi que l'âge des enfants (trimestre de naissance) et leur environnement familial (fratrie par exemple).

La présente étude porte sur les enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007. Au total, l'enquête a permis de recueillir des informations pour 1 264 enfants nés en 2005, dont 229 enfants scolarisés et 1 035 non scolarisés.

intervenants sont les parents et les assistants maternels (encadré 4). Respectivement, 34 % des enfants de 2 ans scolarisés et 31 % des enfants du même âge non scolarisés à la rentrée 2007 étaient gardés uniquement par leurs parents en juin 2007 (graphique 2). 33 % des enfants de 2 ans

scolarisés étaient, pour tout ou partie de la journée, confiés à un assistant maternel agréé en juin, contre 31 % des enfants de 2 ans non scolarisés. Les différences sont plus marquées pour les autres modes de garde : les enfants scolarisés à 2 ans étaient moins nombreux que les non-scolari-

sés à fréquenter la crèche en juin 2007 (15 % des enfants de 2 ans scolarisés fréquentaient une crèche – exclusivement ou en complément des parents ou d'un autre mode d'accueil –, contre 22 % des enfants de 2 ans non scolarisés); ils étaient aussi moins nombreux à être confiés à leurs

■ TABLEAU 1

Répartition des enfants de 2 ans, scolarisés ou non, selon leurs caractéristiques et celles de leur famille

Caractéristiques sociodémographiques	Enfants de 2 ans (en %)	dont (en %)		Probabilité relative d'être scolarisé à 2 ans (odds ratio)
		non scolarisés	scolarisés	
Trimestre de naissance				
1 ^{er} trimestre	26	18	62	réf.
2 ^e trimestre	26	26	27	0,308***
3 ^e et 4 ^e trimestres	48	56	11	0,050***
<i>Total</i>	100	100	100	
Sexe				
Garçon	50	49	53	ns
Fille	50	51	47	réf.
<i>Total</i>	100	100	100	
Taille de la famille				
1 enfant	39	41	30	réf.
2 enfants ou plus	61	59	70	ns
<i>Total</i>	100	100	100	
Catégorie socioprofessionnelle du père (ou du parent isolé)				
Agriculteurs	2	2	3	ns
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	7	3	0,331**
Cadre	18	18	16	ns
Profession intermédiaire	22	21	24	ns
Employé	14	15	11	ns
Ouvrier	33	32	40	réf.
Inactif n'ayant jamais travaillé	5	5	3	0,407*
<i>Total</i>	100	100	100	
Activité de la mère				
Travaille	62	62	62	réf.
Au foyer, en congé parental	25	26	24	ns
Autre inactive, au chômage	13	12	14	ns
<i>Total</i>	100	100	100	
Taille de l'unité urbaine				
Commune rurale	28	29	25	0,591**
Moins de 20 000 habitants	17	17	16	0,621*
20 000 à moins de 1 000 000	38	35	51	réf.
Unité urbaine de Paris	17	19	8	0,301***
<i>Total</i>	100	100	100	

*** Significatif au seuil de 1%; ** Significatif au seuil de 5%; * Significatif au seuil de 10%; ns: non significatif.

Lecture • Toutes choses égales par ailleurs, les enfants âgés de 2 ans nés au 2^e trimestre de l'année 2005 ont une probabilité 3 fois moins élevée (1/0,308) d'être scolarisés plutôt que de ne pas l'être par rapport aux enfants nés au 1^{er} trimestre de l'année 2005.

Champ • Enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ ENCADRÉ 4

Modes de garde avant la rentrée scolaire de 2007

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée en 2007 permet de retracer les différents modes de garde principaux (ceux où les enfants passaient le plus de temps) des enfants depuis leur naissance. Ainsi, pour chaque période décrite, les parents étaient invités à renseigner jusqu'à 3 modes de garde principaux différents.

Les modes de garde principaux décrits pour le mois de juin 2007, soit quelques mois avant la rentrée scolaire, ont été retenus pour analyser ceux qui pourraient favoriser ou non l'entrée précoce à l'école maternelle. Le mode de garde principal à la date d'enquête a été construit en calculant la durée de chaque intervenant pour déterminer celui qui passait le plus de temps avec l'enfant entre 8 heures et 19 heures. Or, les informations disponibles concernant les modes de garde du mois de juin ne permettent pas d'identifier avec la même précision le mode de garde principalement utilisé pour l'enfant. C'est pourquoi l'ensemble des modes de gardes principaux décrits ont été retenus, par exemple, si l'enfant était gardé par un assistant maternel agréé et par ses parents en juin 2007, les deux modes de garde ont été retenus.

grands-parents mais plus nombreux à être gardés par d'autres moyens.

Les enfants de 2 ans rarement scolarisés toute la journée...

D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en 2007, 17,2% des enfants âgés de 2 ans à la fin de l'année 2007 fréquentaient l'école en octobre-novembre 2007, près de 2 mois après la rentrée scolaire (tableau 2). 71% d'entre eux, soit 12% d'enfants de 2 ans, fréquentent l'école à mi-temps. Cette scolarisation partielle, spécifique à cet âge, est beaucoup moins fréquente à 3 ans (27%) et quasi inexistante à 4 ans où 89% des enfants scolarisés le sont à temps complet.

... sont aussi gardés dans la journée après l'école

Les enfants de 2 ans fréquentant l'école uniquement le matin⁶ ont généralement besoin d'un mode de garde complémentaire dans la journée. Pour 67% de ces enfants, ce sont les parents qui prennent principalement le relais de l'école en semaine, c'est-à-dire entre 14 heures et 19 heures (graphique 3). L'assistant maternel est le mode de garde le plus fréquent après les parents : 21% des enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps sont gardés à titre principal par un assistant mater-

nel entre 14 heures et 19 heures. Moins fréquente à 3 ans, la scolarisation partielle des enfants fait davantage appel à la garde parentale : 77% d'entre eux sont gardés à titre principal par leurs parents après l'école, 11% par un assistant maternel et 10% par un autre membre de la famille, le plus souvent les grands-parents, entre 14 heures et 19 heures en semaine.

Le mercredi est la journée des parents

Le mercredi, les parents sont le principal mode de garde des enfants de 2 ans. Pour ceux scolarisés à mi-temps, la situation diffère peu des moments de la semaine où ils ne sont pas à l'école : 86% d'entre eux sont confiés au même intervenant le mercredi et les après-midi de la semaine. Cet intervenant est très majoritairement un parent : 71% des enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps passent ainsi le mercredi avec au moins l'un de leurs parents et 16% sont confiés à un assistant maternel agréé (graphique 4). Les modes de garde du mercredi de ces enfants sont assez proches de ceux des enfants de 2 ans non scolarisés. Pour ces derniers, les parents restent le mode garde majoritaire le mercredi, même si c'est un peu moins souvent le cas (63%), ceux-ci étant moins disponibles⁷. En revanche, les enfants de

2 ans non scolarisés sont davantage confiés à une crèche (12%), laquelle n'intervient quasiment pas auprès des enfants scolarisés à mi-temps (1%). ■

Pour en savoir plus

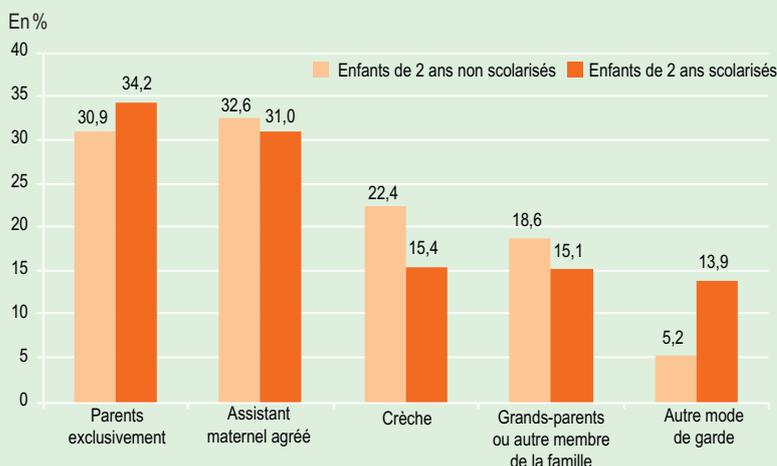
- Blanpain N., 2006, «Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans», *Études et Résultats*, DREES, n° 497, juin.
- Caille J.-P., 2001, «Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire», *Éducation et formation*, n° 60, juillet-septembre.
- Florin A., 2004, «Les modes de garde à deux ans. Qu'en dit la recherche?», *Rapport de synthèse pour le PIREF (programme incitatif de recherche en éducation et formation)*.
- Observatoire de la petite enfance, 2010, «L'accueil du jeune enfant en 2009, données statistiques».
- Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, 2001-2010.
- Rapport d'information du Sénat sur la scolarisation des jeunes enfants, n° 47, 2008.

6. Les modes de garde après l'école et le mercredi des enfants de 2 ans scolarisés à temps complet ne peuvent être analysés ici faute d'effectifs suffisants.

7. Les mères d'enfants de 2 ans non scolarisés qui occupent un emploi sont un peu plus nombreuses à travailler le mercredi (toute la journée ou une partie) que les mères d'enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps (69% contre 63%).

GRAPHIQUE 2

Modes de garde en juin 2007 des enfants âgés de 2 ans, selon qu'ils sont scolarisés ou non en octobre 2007



Définitions • Autre mode de garde : garde à domicile, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, école ou établissement spécialisé ; « Parents exclusivement » : aucun autre mode de garde n'a été indiqué par les parents ; « Assistant maternel agréé », « Crèche », « Grands-parents ou autre membre de la famille » et « Autre mode de garde » : les parents indiquent que l'enfant était principalement gardé selon une de ces modalités, exclusivement ou en complément d'une garde parentale ou d'un autre mode de garde. Ces modes de garde n'étant pas exclusifs, la somme des pourcentages dépasse 100%.

Lecture • 31% des enfants de 2 ans scolarisés en octobre 2007 étaient principalement gardés par un assistant maternel agréé, exclusivement ou en complément d'un autre mode de garde, en juin 2007 ; c'est le cas de 32,6% des enfants de 2 ans non scolarisés.

Champ • Enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ TABLEAU 2

Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 6 ans

En %

	À mi-temps	À temps complet	Autre*	Total
Âge de l'enfant au 31 décembre 2007				
2 ans	12	4	1	17
3 ans	27	56	13	96
4 ans	1	89	8	99
5 ans	0	91	7	98
6 ans ¹	0	93	5	99

* Le matin et quelques après-midi par exemple.

1. Les enfants âgés de 6 ans non scolarisés passent leurs journées, soit avec leurs parents, soit chez leurs grands-parents ou un autre membre de la famille, soit dans un établissement spécialisé (enfants handicapés...) ou auprès d'un intervenant médical ou paramédical (psychologue, orthophoniste...).

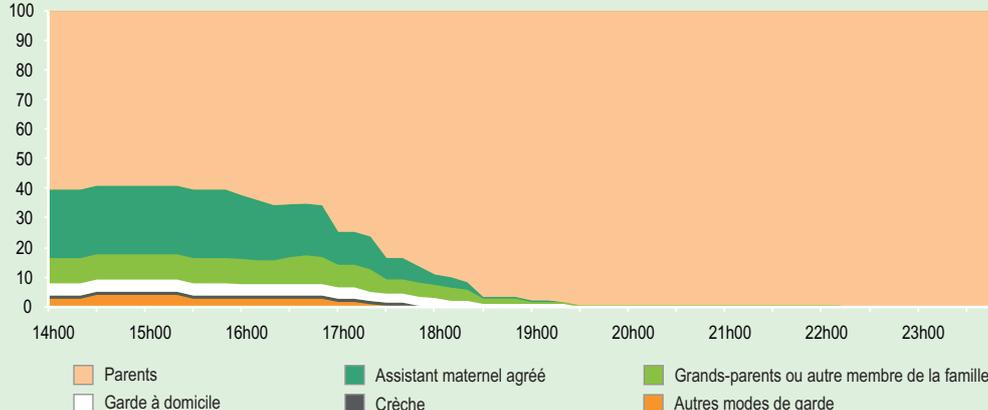
Champ • Enfants âgés de 2 à 6 ans au 31 décembre 2007.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ GRAPHIQUE 3

Modes de garde en semaine* après l'école des enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps

En %



* Du lundi au vendredi sauf le mercredi.

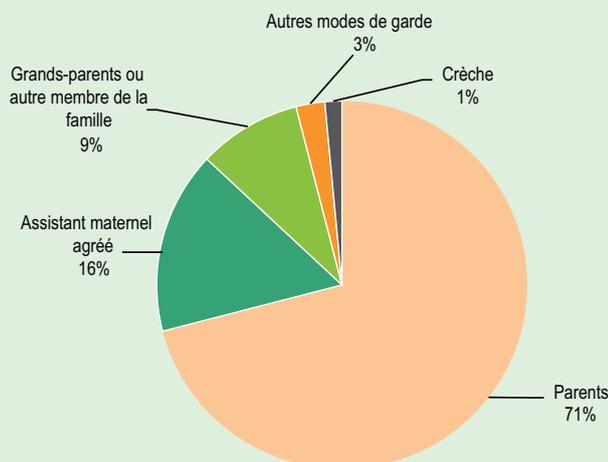
Lecture • À 14 heures, 60% des enfants âgés de 2 ans et scolarisés à mi-temps sont en présence de leurs parents ; à 18 heures, ils sont 89%.

Champ • Enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ GRAPHIQUE 4

Mode de garde principal le mercredi des enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps



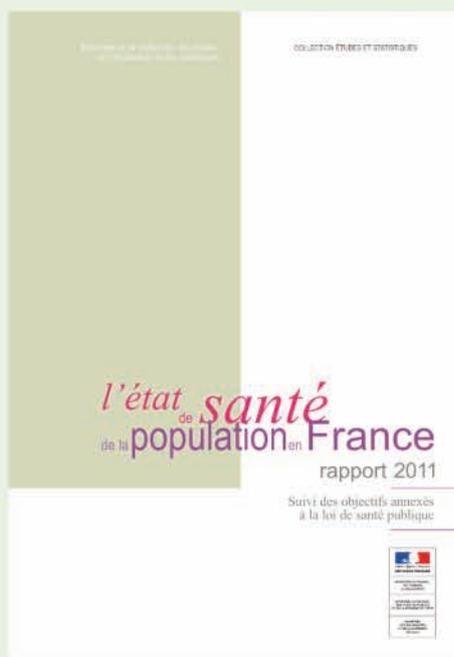
Lecture • 71% des enfants de 2 ans scolarisés à mi-temps sont principalement gardés par leurs parents le mercredi entre 8 heures et 19 heures ; ils sont 16% à être confiés à un assistant maternel agréé.

Champ • Enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2007.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

À paraître

L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION EN FRANCE rapport 2011



Ce rapport 2011 constitue le cinquième rapport de suivi des objectifs de la loi de santé publique de 2004. Il mobilise les données disponibles les plus récentes et donne une vision d'ensemble de l'état de santé de la population en France.

Il fait suite au travail d'un groupe d'experts qui, sous l'égide de la Direction générale de la santé (DGS) et de la Direction des études de l'évaluation et des statistiques (DREES), a réuni producteurs de données et experts pour définir les indicateurs de suivi des objectifs de chacun des thèmes retenus par la loi.

Cette édition 2011 s'est enrichie de trois dossiers thématiques apportant un éclairage sur « Les événements indésirables graves dans les établissements de santé » ; « L'État de santé et la participation sociale des adultes atteints de limitations fonctionnelles » ; « L'État de santé après 50 ans et Conditions de travail pénibles au cours de la vie professionnelle ».

La DREES a coordonné l'édition de ce rapport avec la collaboration d'une centaine d'experts et l'ensemble des institutions productrices de données Santé : ADEME, ANSES, AFDPhE, AFSSAPS, Agence de la Biomédecine, CNAMTS, CCMSA, RSI, CNRS, DARES, DGS-EA-INCa, INED, INPES, INSEE, INSERM-CépiDc, INSERM-unité 953, InVS, IRDES, OFDT, ONISR, UFSBD, IFSTTAR.

L'ouvrage complet est disponible sur le site de la DREES :
<http://www.sante.gouv.fr/recueils-ouvrage-et-rapports.htm>